



Arrêt pension alimentaire enfant majeur

Par **NOUMEA CAMILLE**, le 11/07/2018 à 21:18

Bonsoir,

Je suis séparé de ma compagne depuis 2013 et je verse à ma fille une pension alimentaire depuis cette année là.

Ma fille est âgée maintenant de 22 ans, et nous ne sommes plus en contact.

Je souhaiterais faire cesser la pension alimentaire, car je sais que depuis ses 17 ans.

J'ai déjà demandé à sa mère, les preuves comme quoi elle cherche bien un travail, mais pas de réponse. Et je lis un peu partout, que c'est à moi de prouver que soit elle travaille et donc subvient à ses besoins ou ne fait aucun effort pour chercher un travail.

Mais comment faire pour prouver soit l'un ou l'autre quand on a pas ni de contact avec ma fille et que mes courriers restent sans réponse ?

Dans l'attente de vous lire,

Par **Visiteur**, le 11/07/2018 à 21:57

Bsr

Vous ne pouvez pas mettre fin au paiement de la pension, de votre propre chef.

Par **NOUMEA CAMILLE**, le 11/07/2018 à 22:33

Bonsoir,

Je sais que je dois saisir le juge, mais comment prouver que la pension n'est plus due ?